

# Programme et inscription des **Vacances d'hiver**

## ALSH 3/11 ans de Bubry - du 13/02/2023 au 24/02/2023



Nom et Prénom de / des enfant (s) :	Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal	Numéro de téléphone en cas d'urgence

Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard le  
**lundi 13 Février**

Pôle enfance jeunesse ou par mail à [animation.bubry@gmail.com](mailto:animation.bubry@gmail.com)

	Lundi 20 Février	Présence	Mardi 21 février	Présence	Mercredi 22 février	Présence
Matin	Intervenant Balivernes Jeux de société (3/11)	<input type="checkbox"/>	Atelier vannerie/tissage (3/6) Olympiades (6/11)	<input type="checkbox"/>	Fabrication de pain (3/6) Rallye photo (6/11)	<input type="checkbox"/>
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>
Après-midi	Jeux au parc Caudan (3/6) Origami (6/11)	<input type="checkbox"/>	Mikado géant (3/6) Ombres Chinoises et légendes (6/11)	<input type="checkbox"/>	Création de bijoux en argile (3/6) Création pour le nouvel an Chinois (6/11)	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 23 février	Présence	Vendredi 24 février	Présence		
Matin	Journée Carnaval (3/11) Atelier déguisements/instruments de musique (3/11)	<input type="checkbox"/>	Grands jeux Défi tes animateurs (3/11)	<input type="checkbox"/>		
Repas	Repas surprise	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>		
Après-midi	Goûter festif déguisé en musique (3/11)	<input type="checkbox"/>	Vendredi tout est permis (3/11)	<input type="checkbox"/>		

Date :

Signature :



**Toute annulation doit être justifiée et prévenue 24h avant l'accueil pour ne pas être facturée**

Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h30.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2023
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre du Trésor Public à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : [www.bubry.fr](http://www.bubry.fr)

**Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.**

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

06.70.27.23.41

[animation.bubry@gmail.com](mailto:animation.bubry@gmail.com)

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

